

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

**Objet : Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films
« Musiques en courts »**

Séance du 8 décembre 2023

Convocation du 1^{er} décembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le huit décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le premier décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,
Mme Corinne Deleuze par M. Jean-Pierre Riotton,
M. Konstantin Schallmoser par M. Patrice Pattée

Etait absent :

M. Théophile Touny

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 8 décembre 2023

**OBJET : Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films
« Musiques en courts »**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que, pour promouvoir les créations musicales, la Ville, en partenariat avec l'Animathèque MJC, les Amis du cinéma Trianon et le conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux, a créé le festival « Musiques en courts » organisé au cinéma Le Trianon,

Considérant la motivation des participants, l'originalité de cette opération et l'intérêt qu'elle suscite,

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 votes contre : MM. Xavier Tamby, Numa Isnard)

DECIDE d'attribuer les sommes qui suivent aux lauréats du concours de composition de musiques de films « Musiques en courts » :

Prix du jury professionnel :

- 1 500 € pour le prix du jury professionnel à Lucas LOPEZ, pour sa composition pour trompette, trombone, cor, guitare électrique, synthétiseur, et batterie pour le court-métrage *Rivages* de Sophie RACINE.

Prix du jury du public :

- 750 € pour le prix du jury du public à Jakub TOKARCZYK, pour sa composition pour piano, violon, violoncelle, flûte traversière, flûte orientale, et percussions pour le court métrage *Voyagers* de Gauthier AMMEUX, Valentine BAILLON, Benjamin CHAUMENY, Alexandre DUMEZ, Léa FINUCCI et Marina ROGER.

Prix du public jeunes :

- 750 € pour le prix du public Jeunes à Joseph ODET, pour sa composition pour piano, violon, violoncelle et MAO (Musique Assistée par Ordinateur) pour le court métrage *Rivages* de Sophie RACINE.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de 2023.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance



Milypje Lant

M. Isnard